

La "libération fiscale", c'est maintenant

Ce 8 août serait le jour où le salarié belge n'a plus à payer impôts et charges sociales.

CHAMPION

Ce jeudi est un jour de fête pour tous les salariés belges, si l'on en croit l'étude de l'Institut économique Molinari. D'après cet institut, le 8 août est la date où le salarié moyen belge est "libéré de ses obligations fiscales et sociales" pour l'année 2013. Comprenez, à partir d'aujourd'hui, tout ce que gagne un travailleur entrera directement dans sa poche. "C'est le jour où le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il le veut, son pouvoir d'achat", explique l'institut qui a publié le calendrier des jours de libération fiscale et sociale des 27 pays de l'Union européenne (voir infographie ci-contre).

Et pour la troisième année consécutive, ce sont les salariés belges qui sont "libérés" le plus tardivement, tandis que les Chypriotes le sont dès le 14 mars. "Il y a



LA LIBRE BELGIQUE

quatre ans, la Hongrie avait détrôné la Belgique, explique James Rogers, l'un des auteurs de l'étude. Mais, depuis trois ans, votre pays est le champion de la fiscalisation, avec 60,25 % de prélèvements obligatoires. La Belgique est le pays d'Europe qui taxe le plus les salariés moyens." Cette "libé-

ration" arrive d'ailleurs de plus en plus tard au fil des ans (le 2 août en 2011, le 5 août en 2012). "Le taux d'imposition réel du salarié moyen belge est de 45,06 % en 2013. C'est 0,95 % de plus que l'an passé et 1,07 % de plus qu'il y a 3 ans".

A noter qu'une autre étude de ce type, celle du cabinet d'audit PwC, annonce le "tax freedom day" le 14 juin en Belgique, à savoir "le jour symbolique où chaque Belge arrête de payer des taxes et commence à travailler pour son propre compte". Alors, qui a raison ? "Cette étude est également valable, mais contrairement à PwC, nous ne comptabilisons que les actifs", justifie M. Rogers.

Ce type d'étude a aussi ses limites : si le Belge contribue davantage, il bénéficie aussi d'un retour plus important des services publics que d'autres citoyens européens. "On ne peut évidemment pas comparer la qualité des soins de santé fournis en Belgique et en Bulgarie. Par contre, si l'on analyse les résultats de la Belgique avec ceux de ses voisins, il y a des choses interpellantes, poursuit M. Rogers. Le salarié belge - l'un des mieux formés et des plus productifs au monde - est le plus cher à embaucher. Pourtant, il ne se place qu'au 10^e rang des pays de l'Union en matière de salaire net". D'après l'auteur, "si les employeurs quittent la Belgique, ce n'est pas parce que les salariés y sont trop chers, mais parce que les taxes et charges sociales y sont les plus élevées d'Europe".

R.Meu.